



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES

POLICE MUNICIPALE

LE GOUVERNEMENT
DÉPARTEMENT DU VAR

Solliès-Pont, le 16 JUIN 2014

ARRÊTÉ

Portant nomination des membres du Comité Communal des Feux de Forêts pour la saison 2014.

N° Départ : 258/2014/22/PM/CM/DS

**Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,**

- Vu** la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,
- Vu** les articles L. 131 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu** les articles L. 131 et L. 132 du Code forestier,
- Vu** l'instruction de monsieur le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation de mars 1984 portant la création, l'organisation et le fonctionnement des comités communaux des feux de forêts (C.C.F.F),
- Vu** les règles générales de fonctionnement des Comités Communaux des Feux de Forêts diffusés en 1999 par Monsieur le Préfet du Var,
- Vu** l'ordre d'opération inter services pour les feux de forêts diffusé par Monsieur le Préfet du Var,

arrête

Article 1 : Pour la saison 2014, le Comité Communal des Feux de Forêts de Solliès-Pont s'organise comme suit :

Membres permanents :

Le Maire et le Président délégué

Un secrétaire administratif

Quatre chefs d'équipe : alerte et information, guidage, vigie, gestion et soutien.

Membres non permanents :

Les volontaires acceptés par monsieur le Maire et désignés à l'article 2 du présent arrêté.

Article 2 : Le C.C.F.F se compose des membres ci-après :

Docteur André GARRON, président,
Monsieur Philippe LAURERI, président délégué par monsieur le Maire,

Mesdames et messieurs :

ALQUIER Michel	Equipier
ANDRIS Robert	Chef guidage
BECH Rémy	Equipier
BELLON Philippe	Equipier
BOETTI Gérard	Equipier
BIAU Joël	Responsable vigie
BLANC Jean-Claude	Equipier
BLANC Pierre	Equipier
BOULLY Jean-Luc	Equipier
CAPALDI Alain	Equipier
CREMADES Henri	Equipier
DOMINGUEZ Jacques	Equipier
DUPONT Thierry	Equipier
FERRIE Denis	Equipier
GRELET Christiane	Equipier
GRELET Jean-Luc	Equipier
GRIMARD Jacques	Chef Logistique
KIRCHER Thierry	Equipier
LAUNAY Michel	Equipier
LAURERI André	Equipier
LAURERI Philippe	Président – Alerte
LEGRAS Alain	Equipier
MALAQUIN Serge	Equipier
MAZURIER Jean-Luc	Equipier
MONGERO Jacques	Equipier
MONJAUZE François	Equipier
ROSFELDER Bernard	Equipier
SCHLICK Daniel	Equipier
TATTI Jacques	Chef Alerte
TAVIER Carole	Equipier
VENUTI Yves	Equipier
ZELLER Grégoire	Equipier
ZUCK Bernard	Equipier

Article 3 : Les membres qui doivent rester polyvalents acceptent les règles générales de fonctionnement des C.C.F.F.

Article 4 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

- Monsieur le Préfet du Var,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le Chef de Centre Intercommunal de Secours et d'Incendie,
- Monsieur le Président de l'Association Départementale des CCFF du Var,
- Monsieur le Président délégué du CCFF de SOLLIES-PONT

Article 5 : Pour information et respect des dispositions :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE,
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de SOLLIES-PONT,
- Monsieur le chef du centre de secours de la Vallée du Gapeau

Et sera publié.

Mr Philippe LAURERI,

Adjoint au maire chargé de la sécurité



Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Préfecture le
- la publication le

